

Volailles

CFAAD 37

La préparation du CAP agricole Métiers de l'Agriculture «**Volailles**» est une formation de deux ans, donnant une qualification de **niveau V** et une expérience professionnelle, valorisante sur le marché du travail.

Depuis la rénovation du diplôme en 2015, le jeune suit la formation avec le support **Volailles** et cette formation est complétée par un autre Module **Grandes Cultures**, ce qui permet d'acquérir **une double compétence**.

L'APPRENTISSAGE

Une formation garantie par un **contrat de travail** avec un professionnel agréé (responsable d'exploitation agricole) d'une durée de 2 ans. La **période d'essai** correspond aux **45 premiers jours** consécutifs ou non de **formation pratique** effectuée par l'apprenti **en entreprise**. Le statut d'apprenti ouvre droit à la protection sociale (maladie, accident du travail...)

Une **rémunération** varie entre 25 % et 78 % du SMIC et en fonction des conventions collectives départementales ou nationales.

Rémunération de l'apprenti avec la convention collective de l'Indre et Loire

Age de l'apprenti	Moins de 18 ans		18 à 21 ans		Plus de 21 ans	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
1ère année	25 % = 370.07 €	25 % = 370.07 €	41 % = 606.92 €	41 % = 606.92 €	53 % = 784.56 €	53 % = 784.56 €
2ème année	37 % = 547.71 €	45 % = 666.13 €	50 % = 714.95 €	65 % = 962.19 €	61 % = 902.98 €	65 % = 962.19 €

POSITIONNEMENT

Cette formation s'adresse aux jeunes âgés de **16 à 30 ans** (15 ans après la 3ème). Le candidat doit prendre contact avec nous et remplir la fiche de renseignements afin d'être **invité au positionnement** (entretien individuel+ tests) en avril, et en mai.

FORMATION AU CFA

La formation est gratuite est assurée sur **l'annexe de Chinon**. Les cours se déroulent sur 12 semaines par an soit 800 heures de formation sur les 2 années.

L'alternance est de 1 semaine de formation au CFA / 3 semaines en entreprise.

La restauration et l'hébergement sont possibles (chambre 4-5 personnes).

DEBOUCHES - POURSUITE D'ÉTUDES

Les titulaires d'un CAP agricole Métiers de l'Agriculture peuvent poursuivre leurs études:

- BAC PRO Conduite et gestion de l'Entreprise Agricole
- BPREA ...

Les titulaires du CAP agricole Métiers de l'Agriculture «**Volailles**» pourront exercer des fonctions **d'ouvriers agricoles polyvalents (double compétence dans la formation)** ou **ouvriers d'élevage en production avicole** dans des exploitations ou des groupements d'employeurs

EXAMEN

L'examen est organisé en 2 groupes d'épreuves : - **80 % en cours de formation** (contrôle continu) ;
- **20 % en examen final.**

EPREUVES		DISCIPLINES	Epreuves en CCF	Coefficient	Epreuves finales	Coefficient
Enseignement général	E1	Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	oui	2	/	/
	E2	Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	oui	2	/	/
	E3	Interagir avec son environnement social	oui	2	/	/
Enseignement professionnel	E4	Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage	oui	2	oui	4
	E5	Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage	oui	2	/	/
	E6	Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments	oui	3	/	/
	E7	S'adapter à des enjeux professionnels locaux	oui	3		

ARCHITECTURE PAR MODULES

MODULES DE LA FORMATION		MATIERES PRINCIPALES	HORAIRES
DOMAINE COMMUN			
MG 1	Agir dans des situations de la vie sociale	Histoire-géographie, éducation socioculturelle, mathématiques, technologies de l'informatique et du multimédia, sciences économiques, sociales et de gestion	164 h
MG 2	Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle	Français, éducation socioculturelle, biologie-écologie, Education Physique et Sportive	85 h
MG 3	Interagir avec son environnement social	Français, anglais, sciences économiques, sociales et de gestion, Education Physique et Sportive	99 h
Activités à l'initiative des équipes pédagogiques		Soutien, remédiation, tremplin pour la 2 ^{nde} ...	80 h
<i>Activités pluridisciplinaires du domaine commun</i>			6 h
DOMAINE PROFESSIONNEL			
MP 1	Insertion du salarié dans l'entreprise	Sciences économiques, sociales et de gestion	24 h
MP 2	Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments	Sciences des techniques des équipements, physique chimie	88 h
MP 32	Techniques et pratiques professionnelles : Volailles	Travaux de Production	136 h
MIP	Module d'Initiative Professionnel : Grandes Cultures	Grandes Cultures	96 h
<i>Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel</i>			22 h

FONCTIONS SPÉCIFIQUES ASSURÉES PAR L'OUVRIER AVICOLE

- **Aménagement, travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et des équipements d'élevage**
Il aménage l'intérieur des bâtiments pour les manipulations et l'accueil fonctionnel des différents lots d'animaux, il assure la fonctionnalité des équipements (abreuvoirs, tapis distribution...), il veille à la propreté des mangeoires et abreuvoirs, il assure l'extraction manuelle, mécanique ou automatisée des effluents, il vérifie l'état de la litière et le renouvellement en fonction des besoins, il réalise les opérations de nettoyage des locaux, des véhicules, des équipements et matériels.
- **Alimentation des animaux**
Il identifie les différentes catégories d'aliments et vérifie leur qualité, il apprécie l'état de l'aliment, il prépare les rations à distribuer, il prépare les aliments à l'aide des matériels d'exploitation, il distribue les différentes catégories d'aliments aux différents lots d'animaux en fonction des plans d'alimentation, il vérifie que les animaux consomment normalement, il intervient pour que l'approvisionnement en eau soit assurée, il utilise les installations de distribution automatique ou semi-automatique, il estime les stocks d'aliments et de compléments alimentaires, il réceptionne les Livraisons d'aliments.
- **Suivi sanitaire des animaux**
Il réalise les opérations de réception, chargement, déchargement d'animaux, il repère les anomalies (croissance, maladie), il participe au diagnostic par l'examen de l'animal malade, il déplace et contient les animaux pour les traitements et les interventions diverses sous l'encadrement du responsable ou d'un spécialiste, il procède à l'allotement, il vérifie régulièrement les conditions d'ambiance (température, aération, odeurs...) et agit en conséquence sur les moyens de régulation, il enregistre les interventions sanitaires, il réalise ou aide à la réalisation d'interventions particulières (debecquage...), il réalise des traitements simples en fonction d'un plan de prophylaxie ou de traitements prescrits, sous la responsabilité de l'éleveur.
- **Préparation des produits de l'élevage pour la vente**
Il ramasse et trie les œufs, il participe à l'abattage des volailles, il réalise le plumage automatique ou à la main et vide les volailles